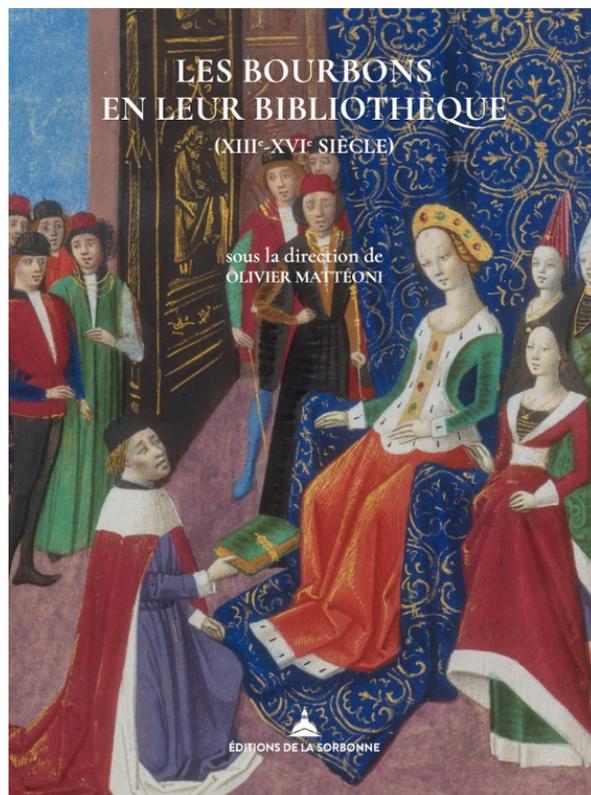




## Remise du Prix de la Dame à la licorne 2023

Mardi 3 octobre 2023, Salle Notre Dame - Musée de Cluny

Remerciements d'Olivier MATTEONI



C'est bien sûr un grand plaisir et un immense honneur de voir le livre *Les Bourbons en leur bibliothèque (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)*, que j'ai dirigé, être honoré par le **Prix de la Dame à la licorne**, que décernent chaque année les **Amis du Musée de Cluny**. Je veux donc en premier lieu, en mon nom et au nom des auteurs qui ont participé à l'écriture de cet ouvrage, remercier chaleureusement le jury pour cette belle distinction qui nous est remise ce soir dans un cadre prestigieux.

Je veux ensuite remercier mes compères, complices et désormais amis, qui ont accepté de partir dans cette aventure : savoir réaliser une étude globale de la bibliothèque des ducs et duchesses de Bourbon pour la période qui court du XIII<sup>e</sup> au début du XVI<sup>e</sup> siècle. Certains sont ici présents, d'autres n'ont pas pu l'être.

Qu'il me soit permis de les citer tous : **Marie-Pierre Laffitte et Claire Dechamps, Maxence Hermant, Mathieu Deldicque et Marc-Edouard Gautier**. Dans cette équipe, un remerciement soutenu à Marie-Pierre Laffitte sans qui l'ouvrage n'aurait sans doute pas été aussi abouti. Marie-Pierre Laffitte avait en amont depuis des années travaillé sur les inventaires des ducs de Bourbon et avait déjà procédé à de nombreuses identifications de livres. Comme je l'ai écrit à la fin de mon introduction, sans les listes et les descriptions de manuscrits qu'elle nous a livrées avec si grande générosité, la présente étude « n'aurait pas été aussi stable dans ses fondations et développé dans ses frondaisons ».

Dans le registre des remerciements, je veux enfin associer les institutions qui nous ont soutenus pour réaliser cet ouvrage et qui ont surtout permis, je veux y insister, de proposer un fort livre de 424 pages et de 135 reproductions à un prix très abordable : la Bibliothèque nationale de France pour les images, le conseil scientifique de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, l'Institut universitaire de France grâce à Marie Dejoux, et mon Laboratoire, le LaMOP (Laboratoire de Médiévisiologie occidentale de Paris) – merci beaucoup à sa directrice, Geneviève Bühner-Thierry – pour les importantes subventions qui ont été accordées, et enfin, les Éditions de la Sorbonne, son directeur, Bertrand Tillier, pour sa confiance, et Laurent Tournier qui a fabriqué le livre et qui a été d'une grande disponibilité et d'une redoutable efficacité. Merci vraiment à toutes et tous, car la fabrique d'un tel livre a été ici une affaire collective.

Un livre, dont il faut également dire pour terminer ce préambule, qu'il est doublement dans l'actualité, car outre le prix qu'il vient d'obtenir, il va servir de catalogue à l'exposition, « *Les manuscrits des ducs de Bourbon (XIV<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle)* », qui s'ouvre au Château de Chantilly dans quelques jours, le 7 octobre, pour se terminer le 7 janvier 2024.

\*

Le projet de ce livre est né d'un constat. Alors que les principales bibliothèques des grands princes de la fin du Moyen Âge – tant au royaume de France que dans les autres espaces, pensons ici aux bibliothèques des ducs de Bourgogne ou des princes italiens – ont fait l'objet d'études souvent complètes, riches, intéressantes, accompagnées pour certaines d'expositions remarquables, la bibliothèque des ducs et duchesses de Bourbon est restée en retrait des investigations historiennes.

Pourtant, la maison de Bourbon a été l'une des principales maisons princières du royaume de France aux deux derniers siècles du Moyen Âge, et les princes de Bourbon des acteurs premiers de la vie politique, accompagnant la construction de l'Etat royal ou s'y opposant selon les moments et les configurations politiques. Compte tenu de cette importance, il était nécessaire d'interroger le rapport des Bourbons aux livres, d'autant que l'on savait par les inventaires des deux principales bibliothèques qu'ils possédaient à Moulins et à Aigueperse, mais aussi par les témoins nombreux qui existent de cette collection, que les livres ont été, comme pour bien d'autres membres de la haute aristocratie, un marqueur essentiel de l'identité princière.

Pour concevoir ce projet, il convenait donc de faire dialoguer des historiens du livre, des historiens de l'art, des historiens du politique :

- historiens du livre d'abord pour analyser au mieux les particularités de la constitution de la bibliothèque, décrire les manuscrits dans leur matérialité, leur support, leur décor, leur reliure, saisir les logiques des inventaires qui nous sont parvenus afin de mieux comprendre certains choix d'œuvres ;
- historiens de l'art ensuite pour voir comment le livre s'est intégré dans une dynamique culturelle plus large propre à la famille ducal des Bourbons : quelle place le « mécénat bibliophilique » a occupé dans la commande artistique développée par les princes et les princesses de Bourbon à partir du XV<sup>e</sup> siècle ? À quels artistes enlumineurs les ducs et les duchesses ont-ils fait appel ?
- historiens du politique et de la culture enfin pour mieux contextualiser les choix d'œuvres. M'étant intéressé au duc Jean II et à son épouse Jeanne de France dans un précédent travail, j'avais pu constater combien les choix de certains textes entraient en écho avec la politique du prince et ses revendications. Il en était de même pour la duchesse pour certaines croyances, notamment le culte de l'Immaculée Conception, dont les Bourbons se sont faits, dans le royaume de France, les ardents défenseurs.

En somme, le projet était de proposer une lecture la plus large possible de la bibliothèque, qui dépasse la seule histoire du livre ou la seule histoire de l'enluminure. C'est à une histoire culturelle et politique d'une bibliothèque que le présent ouvrage invite.

Bien évidemment cette étude ne part pas de rien et les livres des Bourbons ont déjà fait l'objet de travaux. Les rapports aux livres de Marie de Berry, d'Agnès de Bourgogne, de Jeanne et d'Anne de France ont été interrogés dans des articles de qualité qui nous ont été très utiles. Mais souvent leur angle d'attaque est ponctuel ou thématique – ici les miniatures, là la commande artistique, ailleurs le contenu d'un manuscrit – de sorte que nous ne disposons pas d'une vision globale de la bibliothèque ducal. On savait par ailleurs qu'une part de la bibliothèque des Bourbons avait été confisquée par François I<sup>er</sup>. À l'évidence, les livres de qualité, enluminés ou portant des ex-libris, avaient été privilégiés lors de la saisie. Par ailleurs, Marie-Pierre Laffitte avait donné en 2000 un aperçu de la bibliothèque des ducs et duchesses de Bourbonnais : elle y insistait sur les potentialités de l'étude des inventaires parvenus jusqu'à nous et sur la richesse de la collection. Il y avait là une base pour déployer une large enquête, à partir bien sûr des inventaires qui existent, mais aussi des témoins conservés.

Ce rappel fait sur les conditions dans lesquelles le livre a été pensé, quels apports pouvons-nous mettre en avant ?

**\* Le premier concerne la pesée des livres** qui étaient en possession des Bourbons à la fin de la période. En rapprochant l'inventaire de la librairie d'Aigueperse de 1507 qui recense 170 volumes, et celui de la bibliothèque de Moulins, effectué en 1523, nous sommes à quasiment 500 livres. Mais la recherche sur les manuscrits et les imprimés parvenus jusqu'à nous et dont on sait qu'il s'agit de livres « Bourbon » a abouti à plus d'une centaine d'items qui ne sont pas dans les inventaires. Malgré les dons, les échanges et autres mouvements

qui ont pu affecter certains volumes, les livres possédés par les derniers Bourbons se montaient à largement 600 volumes, ce qui est davantage que ce qui était jusque-là retenu à partir de la simple addition des volumes d'Aigueperse et de Moulins. 600 livres, manuscrits et imprimés : voilà donc une bibliothèque qui n'était en rien négligeable à la fin du XV<sup>e</sup>-début du XVI<sup>e</sup> siècle.

**\* Deuxième apport :** en considérant la bibliothèque sur le temps long, nous avons pu dégager les temps forts de son accroissement. En 1523, au moment de sa confiscation, la bibliothèque des ducs de Bourbon à Moulins est le résultat d'une accumulation. Le plus ancien manuscrit conservé était un Flavius Josèphe, les *Antiquitates Judaicae*, réalisé dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle. Le livre le plus récent était un imprimé de Charles III de Bourbon, *De l'Institution et de l'administration de la chose publique* de Francesco Patrizi, sorti des presses de Pierre Vidoue pour Galliot du Pré en 1520. Si le premier livre est lié à Guy de Dampierre ou à son fils, Archambaud VIII, l'intérêt pour les livres de la part des Bourbons commence à se manifester d'une manière plus affirmée à partir de Robert de Clermont et de Béatrix de Bourbon, à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Il demeure que, jusqu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle, le nombre de manuscrits demeure limité. En fait la véritable impulsion dans l'établissement d'une bibliothèque ducale est le fait de Louis II de Bourbon (1356-1410), duc lettré s'il en est, modèle de prince pour les conseillers de Charles V, dont il est le beau-frère, et de Charles VI, son neveu. Inscrivant son action dans la tradition bibliophilique de Charles V, il est le commanditaire de livres, mais aussi de traductions importantes de classiques latins, notamment de Cicéron. Il fit surtout entrer dans ses collections un total de plus de quarante ouvrages. On est frappé par la part élevée qu'occupent dans cet ensemble les livres de droit, à quoi il convient d'ajouter les ouvrages liés à la formation dans les arts libéraux. Ces ouvrages donnent aux collections de Louis II une connotation très universitaire, comme le note Marc-Édouard Gautier, qui tranche avec les bibliothèques princières du début du XV<sup>e</sup> siècle, au caractère plus chevaleresque et courtois.

Après Louis II, les modalités d'enrichissement de la librairie ducale sont mieux éclairées par la documentation, même si l'absence d'inventaires ne rend pas toujours compte des mouvements qui affectent la vie des collections. Par deux fois, les héritages ont considérablement enrichi la bibliothèque. Le premier est celui de Marie de Berry. En 1416, elle apporte avec elle une quarantaine de manuscrits de la librairie de son père. Certains des volumes qu'elle retient sont d'une insigne qualité. Le second correspond aux livres captés par Anne de France dans la bibliothèque de sa mère, Charlotte de Savoie, en 1484 : c'est une cinquantaine de volumes qui rejoignent en 1488 les collections des Bourbons. Enfin, un troisième bloc de livres est arrivé à Moulins par le biais de Pierre II de Bourbon. En 1476, en effet, le gendre de Louis XI participe à la chute de Jacques d'Armagnac, qui est condamné à mort l'année suivante pour crime de lèse-majesté. S'il est récompensé pour sa fidélité par l'octroi de territoires, il est aussi le grand bénéficiaire du partage de la bibliothèque de Nemours, qui était riche de près de 120 volumes. Pierre de Beaujeu en récupère près d'une cinquantaine qui intègrent la librairie du château de Moulins quand il accède au trône ducal en 1488. Intéressant est de relever qu'il choisit les manuscrits qui avaient appartenu au duc de Berry, et que sa fille Bonne avait pris sur l'héritage paternel en 1416, et qui par succession, étaient dans la bibliothèque de Jacques d'Armagnac. Au nombre

de six ou de sept, ces manuscrits venaient s'ajouter à la quarantaine de volumes de Jean de Berry que son autre fille, Marie, duchesse de Bourbon, avait captés de son côté à la mort de son père.

Si les héritages et les confiscations ont été une modalité première du déploiement de la librairie ducal, la place des commandes ne doit pas être négligée bien évidemment. Celles-ci sont importantes car elles témoignent de choix plus personnels qui renvoient à des goûts et des sensibilités que les livres hérités ne permettent pas toujours de saisir. Parmi les ducs et les duchesses qui ont eu un rôle particulièrement actif en ce domaine, les figures de Jean II et de sa première épouse, Jeanne de France, se dégagent. Le couple ne s'est pas contenté des livres qui étaient dans les collections de Moulins à son arrivée sur le trône ducal. C'est trente-cinq volumes qu'il fait entrer dans la bibliothèque. L'importance des ouvrages d'astrologie parmi les livres du duc mérite d'être notée, comme le fait que près de la moitié des volumes qu'il commande ou reçoit sont en latin. À partir des années 1470, l'arrivée de l'imprimé se ressent dans l'évolution de la composition de la bibliothèque ducal. L'inventaire de 1523 mentionne une quarantaine de volumes « en molle », c'est-à-dire imprimés, mais la part de l'imprimé dans les acquisitions a pris le pas sur les manuscrits à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle, ce qui est véritablement original et encore peu commun pour l'époque. Si plusieurs imprimés conservés à Moulins en 1523 sont attribuables au cardinal Charles de Bourbon, éphémère duc de Bourbonnais au début du mois d'avril 1488, une autre part correspond à des commandes d'Anne de France.

**\* Troisième apport :** le rôle des duchesses dans la constitution et l'enrichissement de la collection. Toutes ont fait preuve d'un intérêt soutenu pour le livre, de Marie de Hainaut à Anne de France, en passant par Marie de Berry, Agnès de Bourgogne, Jeanne de France, et même Suzanne de Bourbon. C'est dire si le discours sur l'éducation des princesses a eu un écho dans la maison de Bourbon. Celle-ci a bien été, pour le dire comme le dominicain Pierre Martin en 1517 dans ses recommandations à la duchesse Suzanne, « une escolle de vertu et de perfection ». Guère étonnant, dès lors, de relever que les textes de Christine de Pizan aient été si présents dans la bibliothèque, certaines œuvres y étant en plusieurs exemplaires. Guère étonnant non plus qu'Anne de France mette au cœur des conseils qu'elle adresse à sa fille Suzanne dans ses *Enseignements* qu'elle écrit en 1504-1505 la lecture de textes moraux et de spiritualité.

**\* Quatrième apport du livre :** il concerne la mise en avant d'une enluminure bourbonnaise qui s'est développée dans la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle, précisément sous le principat de Jean II, prince lettré et bibliophile. Pendant longtemps, l'histoire de l'art s'était refusée à distinguer un foyer bourbonnais d'enluminure, au motif qu'il n'y avait pas de peintres en Bourbonnais avant Jean Hey. La relecture que propose Mathieu Deldicque et Maxence Hermant dans le livre montre le contraire. Ils ont réussi à cerner un groupe de manuscrits, qui sont des commandes réalisées dans les années 1460-1480 et qui se caractérisent par un même langage servi sans doute par plusieurs enlumineurs mais dont la sphère d'activité se situe en Bourbonnais, autour de la cour de Moulins qui commence à s'affirmer comme une cour brillante. Ce langage n'est pas sans rappeler pour les personnages certaines des caractéristiques de la sculpture bourbonnaise d'alors. Le *De*

*Regimine principum* de Gilles de Rome, la scène de dédicace du *Petit Médicinal* de Toussaint de Villeneuve, le *Livre du Roy Rambaux de Frise*, possession de Louis Bourbon-Montpensier, témoignent d'une esthétique propre. Il y a là en tout cas un apport important, d'autant qu'avec les successeurs de Jean II et de Jeanne de France, Pierre II et Anne de France, c'est finalement vers Paris et la région ligérienne (Tours et Bourges) que se tournent les nouveaux maîtres du duché, qui préfèrent faire appel aux artistes de la cour royale pour leurs manuscrits de valeur.

Au-delà de ces apports, il est dès lors possible de dégager une tonalité pour la bibliothèque. Certes, cette tonalité a pu évoluer entre le XIV<sup>e</sup> et le début du XVI<sup>e</sup> siècle. Si l'on prend l'inventaire de la librairie du château de Moulins en 1523 – 320 ouvrages qui y sont inventoriés, au moment de sa confiscation par François I<sup>er</sup> – c'est cette confiscation qui explique que beaucoup d'ouvrages des Bourbons nous soient parvenus car ils ont été récupérés par le roi – on découvre une librairie qui est faite de différentes strates.

- De cette accumulation, ce qu'il ressort en premier lieu est l'importance de la littérature morale et religieuse. Près d'un tiers des titres de la bibliothèque relèvent de ce genre : vies de saints, sermons, récits de miracles, livres de vertus et de bonnes mœurs. Pour une bonne part, ces livres d'édification sont entrés à Moulins par le biais des duchesses. Si l'on y ajoute les bibles et autres volumes ayant trait à la liturgie et à la patristique, c'est près de 45 % des ouvrages de la bibliothèque ducale qui ont pour thème principal la littérature biblique, liturgique, religieuse et morale.
- La deuxième caractéristique tient à la part non négligeable qu'occupent les ouvrages historiques et politiques. À dire vrai, il n'y a là rien d'une surprise, mais elle se situe à un niveau élevé pour les livres d'histoire par rapport à d'autres bibliothèques. Et ces œuvres sont majoritairement en français.
- Quant aux textes relevant de la littérature médiévale et antique, s'ils sont bien présents, leur proportion – autour de 20 % – est moins élevée à Moulins qu'elle ne l'est dans l'autre bibliothèque des Bourbons, celle d'Aigueperse, telle qu'elle nous apparaît en tout cas dans l'inventaire de 1507.
- Autre différence : au début du XVI<sup>e</sup> siècle, les livres de droit sont proportionnellement plus nombreux à Aigueperse qu'à Moulins, et il faut y voir l'héritage lointain des livres juridiques acquis par Louis II qui furent déposés au château des Bourbon-Montpensier avant 1434 sans doute par Marie de Berry.

Un autre point frappe quand on consulte les titres des ouvrages reçus ou commandités : l'écho de certains textes avec ce qu'a été la politique ducale. La forte dévotion portée par la maison de Bourbon à saint Louis, dont la mise en avant valait revendication et justification, se retrouve dans de nombreux ouvrages, directement par le contenu – songeons au somptueux *Livre des faisx de monseigneur saint Loys*, commandité par le cardinal Charles de Bourbon vers 1480 pour la duchesse Jeanne de France – ou indirectement par le décor – ainsi l'enluminure qui ouvre de *De regimine principum* de Gilles de Rome de Jean II, montrant le duc en orant devant son lointain aïeul, érigé en modèle de gouvernement. De même les généalogies, présentes dans plusieurs œuvres, à l'instar de celle figurée en tête de l'*Armorial* de Guillaume Revel, ou celle par laquelle Symphorien Champier débute sa *Nef des femmes*

*vertueuses*, partent toutes de saint Louis. Un constat similaire vaut pour le culte de la Vierge et de l'Immaculée Conception. De nombreux textes sont présents dans la bibliothèque qui renvoient à la Vierge Marie, à ses miracles mais aussi à sainte Anne. Parmi eux, la traduction française du traité du franciscain Pierre Thomas, que Jeanne de France a commandée à Antoine de Lévis. La *Défense de la Conception immaculée de la Vierge Marie* est une œuvre savante, qui témoigne de la profonde implication de la duchesse dans le soutien apporté à cette croyance exigeante. Elle est une pièce essentielle de la spiritualité mariale et immaculiste qui irrigue la ferveur de la maison de Bourbon.

À la fin du Moyen Âge, le livre faisait pleinement partie de l'identité princière. En posséder plusieurs, les rassembler dans une bibliothèque contribuaient à hausser la dignité du prince. Car si les livres sont des textes, bien sûr, ce sont aussi des objets. Objets précieux, objets d'art que l'on commande, que l'on conserve, que l'on échange, que l'on transmet. Il y a une économie du livre qui épouse en partie les contours de l'économie de la faveur. Les livres participaient à la vie curiale et ils pouvaient être montrés dans le cadre de réception – nul doute que François I<sup>er</sup> a pu admirer la bibliothèque de Moulins lorsqu'il est venu en 1517 pour le baptême de François, le fils de Charles III et de Suzanne de Bourbon. La restitution par Célia Condello, archéologue et autrice d'une très belle thèse sur le château de Moulins, qui malheureusement nous a quittés beaucoup trop tôt et dont je voudrais rappeler la mémoire ce soir, de l'emplacement de la bibliothèque, au sein du château de Moulins, dans la tour des archives, montre que celle-ci communiquait, au deuxième étage, avec la grande salle et les appartements ducaux, auxquels on accédait par l'escalier d'honneur. Cette proximité des lieux, qui plaçait la librairie au plus près de la personne du prince, renforçait le poids reconnu au livre dans l'économie politique. Pour les Bourbons, comme pour les autres princes du temps, le livre a bien été au cœur de la cour.

En 1927, Valery Larbaud publie un ouvrage singulier. Il s'intitule *Allen*. Larbaud, rappelons-le, est originaire de Vichy, en Bourbonnais. *Allen* est un récit court, le voyage de Paris en Bourbonnais de cinq amis, dont l'un est l'auteur, un autre un éditeur, un troisième un bibliophile. L'auteur veut faire découvrir à ses amis son pays natal, le Pays d'Allen, son Duché comme il le qualifie aussi à de nombreuses reprises. Il leur explique que le mot *Allen* est emprunté à la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, écrite en 1429, et qu'il est lié à la fondation de l'ordre de l'Ecu d'or, l'ordre de chevalerie que Louis II institua à son retour de captivité d'Angleterre en 1366. L'écu qu'il donna à ses nobles, continue Larbaud, était en effet une bande de perles où était écrit « Allen ». Pourquoi cette devise demande alors un des auditeurs ? Et l'auteur de poursuivre. Allen voulait dire : « Allons tous ensemble au service de Dieu et à la défense de nos pays, et jurons d'être tous unis pour faire respecter les Dames, car c'est d'elles, après Dieu, que vient tout l'honneur du monde ». Et l'un des cinq amis alors de s'exclamer : « Eh bien, votre duc, il était pourri de littérature chevaleresque » !



Cicéron, *De senectute, suivi du Livre de vieillesse*, traduit par Laurent de Premierfait pour Louis II de Bourbon (Paris, BnF, Mss., Latin 7789, fol. 34)



La parole soit clere et vive  
Apollon tenz dona memoire  
Car cellui ne peut nulle ordure  
Souffrir deffous; connecture

¶ *Clap* . . . . . *ix*

Apollon ou phobus cest le dieu au quel  
ce iour du dimanche est attribue & aus  
si le metall que nous appellous or. Le  
soleil par sa clarte moustre les choses  
muables et pour ce que verite qui est clere  
et moustre les severtes choses lui puet  
estre attribuee la quelle verite doit estre  
au cuer et bouche de tout bon chelie et a  
ce propos dit hermes a mes dieu et ce  
nre et donnee leul conseil.

¶ *Allegorie* . . . . . *x*

Apollon qui est adue le soleil par qui

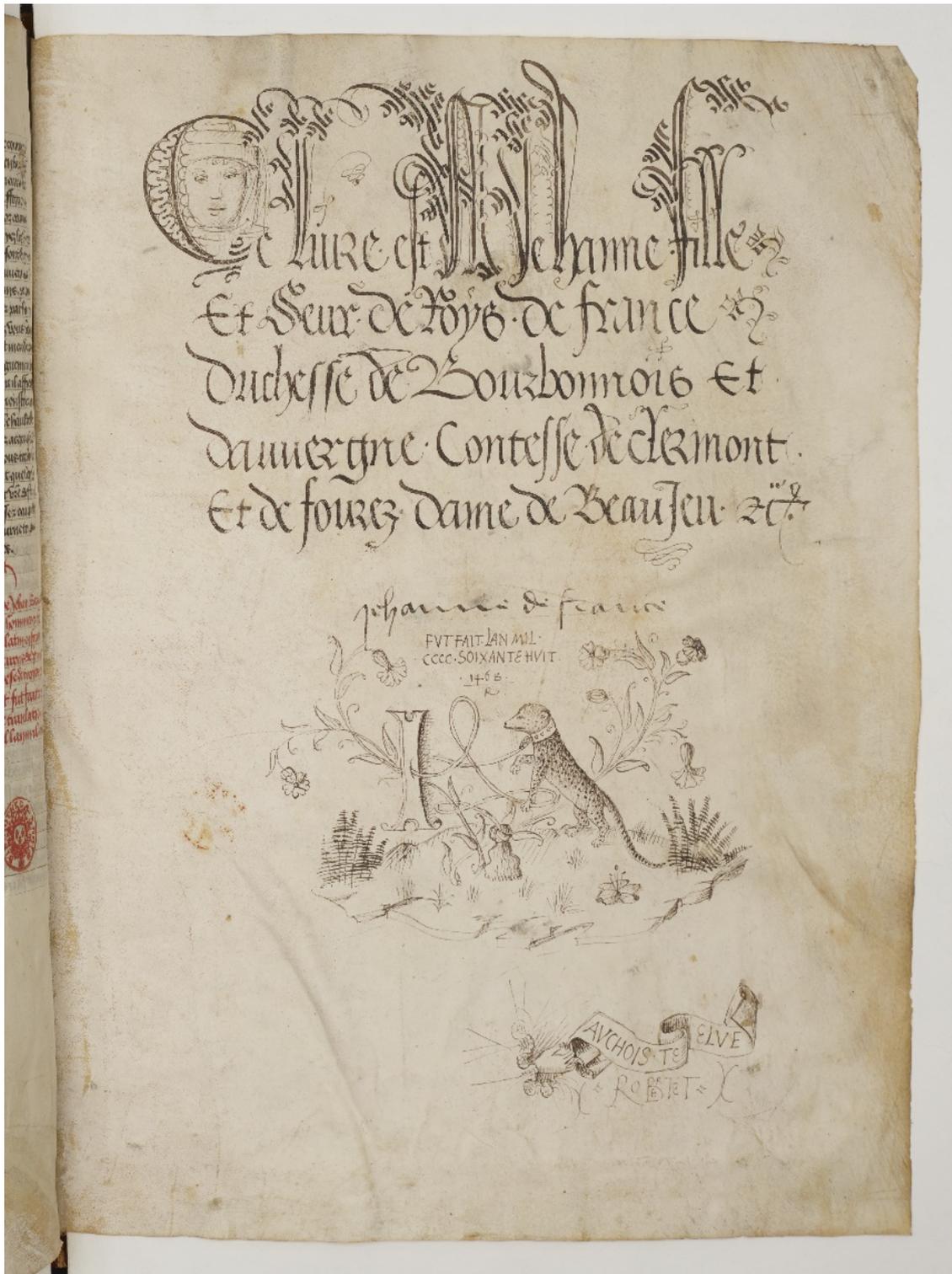
nous netto ne verite pouons prendre  
verite doit auoir en bouche le dieu chelie  
ibucist et souir toute faussete comme  
dit cassiodore ou liure des louenges saint  
poul la condicion de faussete est telle que  
n'est pas ou elle na nul contredifane si  
deffaut elle en son mesme mais au con  
traire la condicion de verite est si estable  
que tant a plus d'aveu faussete contredif  
tant avoit elle et se eslieue plus. Ad ce  
propos dit la sainte escripture. *Super  
omnia dicit veritas secunda esre. vii. c.*

La lune est planete qui donne influence  
de melencolie & folie et pour ce que acur  
si deite selon la disposition des corps des  
hommes vient a cause la malice de fe  
nasse et melancolie a folie et pour ce  
tantant contax dal d'nn ac & qd'p'p'p'  
elle melancolique et fieria que



phobus ne ressemble me  
trop est muable & aneme

Christine de Pizan, *Epistre Othea*, Paris, 1407-1408, pour Jean de Berry → sa fille, Marie de Berry, duchesse de Bourbon (BnF, Mss., Français 606)



Ex-libris de Jeanne de France dans Boccace, *Des cas des nobles hommes et femmes* dans la traduction de Laurent de Premierfait (Paris, BnF, Mss., Français 227, fol. 415)



Gilles de Rome, *De Regimine principum*, Bourbonnais, vers 1460 et 1469, pour Jean II de Bourbon, (BnF, Mss., Latin 6482)



**I**ndamentum ali-  
 nano potest ponere  
 ut ait ap[osto]lus p[ro]p[ter]  
 id quod posuit  
 est quod est xp[istu]s  
 ih[esu]s. **C**onsi que dit l'ap[osto]le a  
 ledit[er]e ep[ist]re nul ne peut mettre  
 autre fondement fors cellui que n[ost]r[us]  
 est. Lequel est n[ost]r[us] seigneur ih[esu]s.  
**S**aint augustin dit q[ue] dieu  
 est chose souverainement suffisante  
 et homme est chose souverainement  
 deffaultant. et que dieu est tel b[ien]  
 q[ue] nul bien ne peut venir a ceulx  
 qui le deffaultent. Et pour ce qui

veult cuider la R[oy]ne de ses deffaults  
 et estre repaire en l'esprit. Il liuy  
 est necessaire quil ne se deparce point  
 de ce fondement devant dit. car la  
 il trouvera tous remedes en ses nec-  
 essitez. **P**remierement doncq[ue]  
 le pecheur courtoiant se despoille  
 du fusteau de ses pechiez et viene  
 au vray repos de lame. Il doit ouyr  
 n[ost]r[us] seigneur qui appelle les pecheurs  
 a pardon en leur disant. O vous to[us]  
 qui labourez es oeuvres de pechie  
 et estes chargez du fusteau de voz  
 pechiez. Venez a moy et ie vous re-  
 fectioinneray en vous sanant voz

Ludolphe de Saxe, *Vita Christi*, Tours, 1482, Guillaume Piqueau, legs de Charlotte de Savoie à Anne de France (BnF, Mss., Français 407)



**D**ieu est substance incre-  
 et simple et non cre-  
 onnable yadurable et  
 hante sans estre copie  
 ne deu se de nul et tou-  
 te suence puet estre ne  
 ma en meult de manere. Mais a busi-  
 d'at, nulle chose ne puet estre dite delu que  
 donne ment. et delu puet len penser pme d'au-  
 chent que len ne puet dire. En ceo est il plus  
 vray et plus digne que nul ne puet penser  
 et tuc proprement len puet dire delu que tou-  
 te les autres choses. nencallement qui sont  
 ne font nulle chose a accompagner a son  
 sente. Et d'ont ce dist il. Je suis ce que ie suis et  
 ce non est amor yadurable et yonve a dieu  
 quelle chose dieu est selon sa substance est im-  
 possible au de toutes autres choses en yonve. car  
 nest les neanone qui sont vraies et choses  
 diuines de toutes autres choses. Et les affirma-  
 tions sont sans comparai-son au ce nest nene  
 de toutes les choses qui sont non pas que ce ne  
 soit autre chose et romment de tout. Mais  
 pence qui est sur toutes choses sur toute con-  
 manentement. sur toute essence. sur toute mes-  
 surant de me le d'ist est bon fait a l'ou-  
 tout essence yme hne de tout yme essence sur  
 essentel entendement non yonve non en que-  
 ble en romment par nulle manere de cho-  
 se yonve delu par obscure mistere et toutes  
 uoies est et bien non imable. Nulle de chose  
 qui sont et nest pme en nulle manere de la  
 par un paron de tout bien il est la son de toute essen-  
 ble. Et en ou la qualite de toute substance pme sur

et diuine et son non pas feo-  
 vial est fondment de tous biens acane et les  
 idonnet a verite et verite acule. N'est substia-  
 et amant de tout qui la connoissent et  
 haante se connoissant de mal et l'etaite  
 plus en bien yonve et ornate et per-  
 sonne en entremete et est cellu ce dit ce  
 a oie nazanement d'ouel leste est tout sans  
 sur romment de nul yme seime sans fin  
 de substance qui nest au-  
 mee. tous fins sans toute nature toute temp-  
 surmontant. Et saint augustin dit que est  
 cellu qui arme toute chose qui puet am-  
 saubante ou non saubante et est cellu que  
 nul ne xet al nest de ce que nul ne queit  
 fil nest adomeste que nul ne se te-  
 al nest par est cellu a quel for ne s'pueut  
 efreance non adresse. t'barite non rom-  
 est cellu qui par toutes choses qui ne fus-  
 sent rien tendent a est-est cellu qui ne fait  
 nul mal et sentie que mal est que pas ne  
 son fait. Est cellu de qui l'enne la loy est de  
 te en leme de que l'ore la sa-  
 lence de l'ame est et au yonve l'ore et  
 aux manuar l'ore yonve sont d'insti-  
 ce par toutes choses. En quel l'ore sont  
 yadurable d'igniel le mouvement de l'ess-  
 ble de choses imable et tousiome l'enne  
 et par les fame qui tuc de toutes les choses  
 qui emment. monde il est l'oyant  
 a semblance de fable et est cellu p'ontes  
 choses sont par faites. Est cellu qui tou-  
 tes choses sont et de toute acane ne la malice  
 ne un msi ne ecent ne le fait creer et en



Vincent de Beauvais, Le *Speculum historiale* dans la traduction de Jean de Vigny, capté par Pierre de Beaujeu sur Jacques d'Armagnac (BnF, Mss., Français 50, fol. 10v)



- Flavius Josèphe, *Antiquités judaïques*, Paris, vers 1410-1420, pour Jean de Berry  
 → Bernard VII d'Armagnac, épouse de Bonne de Berry ; achevé pour Jacques d'Armagnac, vers  
 1475 (Tours, Maître du Boccace de Munich)  
 → capté par Pierre II de Bourbon (BnF, Mss., Français 247)



*Vies et miracles de monseigneur saint Louis*, Paris, vers 1480-1488, Maître du cardinal de Bourbon, don du cardinal Charles de Bourbon à Jeanne de France ; Charles VIII (BnF, Mss., Français 2829)





Ly commence vng petit liure intitule les  
louenges fleurs et deffensoir des dames:  
compose par Simphorien cham-  
pier/ de l'oye et enuoye a tresnoble et tresuet  
tueuse princeſſe Anne de france dame i du-  
chelle de bourbon et dauniergne.

Symphorien Champier, *La Nef des dames vertueuses*, Lyon: J. Arnollet, 1503 (BnF, RLR, Vélins 1972)



Francesco Patrizi, *De l'institution et de l'administration de la chose publique*, Paris : Pierre Vidoue pour Galliot du Pré, 1520 (BnF, RLR, Vélins 410)

C  
 Elle belle tresdoulce mere  
 Dieu tenez ces folz en joye et hoya te  
 nez ces folz en joye.  
 Et se be se my leuay p' d'ung l'indymati p' tard q' ne soul  
 loye Et quat be quat me entray en no be no Ro  
 Joly Jardi  
 ti soit loye et hoya Et no rotissoit  
 loye.

Recueil de chansons, exemplaire de Charles III de Bourbon  
 (Paris, BnF, Mss., Français 9346, fol. 11v)